

**AVIS des représentants du personnels du Comité Technique  
Inserm, réuni le 10 juin 2022, sur les Lignes Directrices de Gestion  
(LDG) du RIPEC à l'Inserm**

**les représentant.e.s des personnels du Comité Technique Inserm,  
réuni le 10 juin 2022, ont décidé de voter unanimement contre les  
Lignes Directrices de Gestion (LDG) du RIPEC à l'Inserm.**

*Il ne s'agit évidemment pas d'un refus de la réévaluation des primes des chercheurs de l'Institut, tant attendue, mais d'une **opposition aux LDG du Ripec à l'Inserm proposées par sa direction**. Nous faisons le constat que la direction est restée sourde à nos demandes d'améliorations du texte en particulier sur les mesures susceptibles de diminuer les inégalités entre les Femmes et les Hommes, de rééquilibrer le montant des primes des responsables administratifs sur celui des "scientifiques" (DU) , et d'élargir à tous les chercheurs et chercheuses remplissant leur obligations statutaires l'attribution de la C3 sans surcharger le travail des membres des CSS et sans confier l'évaluation de la demande de cette composante à un « comité scientifique ad-hoc ».*

*Nous rappelons que l'augmentation de la prime statutaire (composante C1) des chercheuses et des chercheurs, certes non négligeable, restera insuffisante même si le processus prévu de hausse arrive à terme en 2027. Le montant de cette composante devrait au minimum être du même niveau que la moyenne des IFSE des ingénieur.e.s de recherche.*

*Nous rappelons de plus que ces montants ne seront pas indexés sur le coût de la vie, risquant ainsi de reproduire ce qui s'est passé avec la dévalorisation de la prime de recherche des chercheurs avec le temps du fait de la forte augmentation actuelle de l'inflation.*

**Voté à l'unanimité**